

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUN 2014

L'an deux mille quatorze, le 6 Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Laurence BUREAU, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Anne RIVIERE, Fabienne ROUGERIE, Jacques SENEJOUX, Jean STOHR.

Absent : Lucien BETAILLE ayant donné procuration à M. Pierre BARTHES et Henri ROY ayant donné procuration à Bernard GAERTNER

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STOHR, Maire, qui a désigné : Marie-Laure MIRANDE, secrétaire de séance.

Madame MURAT procède à la lecture du compte rendu du précédent conseil.

Monsieur GAERTNER donne lecture des remarques de M. ROY : il est précisé qu'il avait toujours souhaité la présence de la trésorière lors de la présentation du budget et qu'il avait toujours été possible de trouver une date qui le permettait, M. JARRIGE avait même précisé que cette absence correspondait au « changement »

Il précise également que le groupe « NEUVIC-UNI » a voté le compte administratif contrairement à l'attitude systématique de l'équipe du maire actuel quand elle était dans l'opposition, car si les réalisations ne correspondent pas à ses souhaits, il estime qu'il n'y a pas d'anomalies dans le CA comme le confirme le compte de gestion de la trésorière.

Concernant l'école de musique, il précise qu'il est aberrant que la commune participe au même niveau pour les adultes et pour les enfants.

Concernant le camion pizza, il précise qu'il y a déjà eu des camions pizza au centre-ville et qu'une autorisation plus large de stationnement pourrait être attractive pour les autres commerces. On peut constater la file d'attente devant ce camion à Intermarché qui l'a autorisé sur son parking. Il demande donc à M. le Maire d'organiser une réunion avec les commerçants pour étudier les problèmes du commerce local.

Le précédent compte rendu est validé sans autres observations.

### **I- Demandes de subventions**

#### **1.1 FNADT le Battut VC 131 et 132**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention pour le renforcement et la réfection de la couche de roulement des VC 131 et 132 au lieu-dit le Battut dans le cadre des subventions pour transports de bois ronds.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette demande et autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires

#### **1.2 Aides départementales à la voirie communale**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention pour le renforcement et la réfection de la couche de roulement de la VC 38 au lieu-dit le la Croix du coq – Libersac dans le cadre des subventions du conseil général de la Corrèze pour la voirie communale.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette demande et autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires

#### **1-3 Développement de constitution de collections en bibliothèque**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention pour la bibliothèque dans le cadre du projet de développement de collections à la bibliothèque auprès de la DRAC – préfecture de Région.

Par 18 voix pour et une abstention, le conseil municipal valide cette demande et autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires.

## **II- Désignation d'un représentant pour SEM19-Territoire 19**

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour l'assemblée générale et d'un représentant pour l'assemblée spéciale. Monsieur le maire précise que ces représentants peuvent être une seule et même personne. Mme Murat Juliette est seule candidate.

A l'unanimité le conseil municipal désigne Mme MURAT, représentante du conseil municipal à ces deux assemblées.

## **III – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le maire précise à l'assemblée que la municipalité doit proposer une liste de 16 commissaires et 16 suppléants dans laquelle la directrice départementale des finances publiques choisira des noms pour la liste définitive. Monsieur le maire cite 16 noms et propose à M. GAERTNER d'en citer 16 également.

Les 32 noms sont : Bordes Odile, Bayle Hubert, Delbègue Gérard, Chasteloux Louis, Paupard Alain, Bourdin Catherine, Cuyllé Alice, Dufour Nicole, Sompeyrac Carole, Chassac Sébastien, Chasteloux Claude, Bordes Frédéric, Arzac Marcel, Gaillard Michel, Vennat François, De Battistat Arlette, Bertrand Pierre, Bourdaleix Christian, Thiebaut le Caloch Martine, Madesclaire Jean, Hernandez de Castro Nathalie, Chaveroche Alain, Couegnac Madeleine, Ronceray Pascal, Magnol Liliane, Rebequet Jean-Claude, Reymond Denis, Gout Jean-Claude, Peyretailade Aurelie, Federigui Marie-Jeanne, Jourde Jean, Peronneau Michel.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition.

## **IV-Subventions aux associations**

Monsieur BARTHES présente au conseil municipal la liste complémentaire des subventions pour les associations. :

Zincorrèzien 500.00 €, La Dordogne de villages en barrages 600.00 €, la truite Neuvicoise 1 200.00 €, la Station sport et nature pour le triathlon 1 000.00 €, et aujourd'hui pour demain 310.00 €

Mme BUREAU demande si le triathlon aura bien lieu

Monsieur le maire répond que cette subvention est sous réserve que le triathlon ait bien lieu et qu'à sa connaissance il est programmé.

A l'unanimité le conseil municipal valide ces subventions.

## **V – Primes façades**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les deux demandes de primes façades de M. Joly pour un montant de 91.36 € et de M. Pascual pour un montant de 800.00 €.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces primes façades.

## **VI- Informations diverses**

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal les informations suivantes :

-lecture du compte rendu de l'assemblée générale de l'association autonome des anciens combattants

-présentation de la liste des emplois saisonniers retenus

-suite à la visite du musée d'Orsay pour l'œuvre du Chevrier. Le représentant du musée est passé, courant de semaine dernière vérifier la bonne préservation de l'œuvre prêtée du Chevrier. La statue avait été « taguée », Le représentant du musée d'Orsay a prévenu notre collectivité qu'à la prochaine « agression » cette œuvre serait retirée de la commune et remontée à Paris au musée. La commune étant garante de la protection de l'œuvre.

- l'emprunt 2014 sera réalisé auprès du crédit agricole, parmi les offres présentées la mieux disante étant celle du crédit agricole.

Monsieur GARTNER demande pourquoi la poste ne propose qu'un emprunt de 300 000.00 € au lieu des 350 000.00 € prévus.

Monsieur le maire répond que compte tenu de notre taux d'endettement la Poste n'est autorisée à proposer à notre commune qu'un emprunt maximum de 300 000.00 €.

- Monsieur le maire rappelle que la célébration de l'anniversaire de la mort d'Henri Queuille aura lieu dimanche 15 juin.

- Monsieur le maire rappelle que la manifestation de commémoration de l'appel du Général De Gaulle aura lieu d 18 Juin et que l'ensemble des élus sont invités.
- Monsieur le maire précise qu'un conseil municipal aura lieu le 20 juin, cette date est imposée par les services de l'état et il permettra la désignation des grands électeurs aux élections sénatoriales.
- Monsieur le maire présente son projet de ne plus lire les comptes rendus des précédents conseils ce qui n'est pas obligatoire. Le compte rendu serait transmis par mail à tous les élus et ceux-ci auront un délai de 10 jours pour faire connaître leurs remarques qui seraient apportées au compte rendu. Cela permettrait d'éviter une lecture longue et fastidieuse.
- Monsieur le maire souhaite apporter une réponse à la demande de M. GAERTNER du dernier conseil sur la mise à disposition d'un local pour son groupe politique. Il n'y a pas de locaux disponibles, mais ponctuellement la commune pourra prêter la salle polyvalente pour des réunions importantes.
- Monsieur le Maire précise que les effectifs des écoles annoncés sont en forte hausse et que la mairie a fait une demande de création de postes supplémentaires. Monsieur GAERTNER demande si la commune ne devrait pas intervenir avec les mairies de Palisse et de Lamazière-basse pour le maintien des écoles. Mme BUREAU rappelle que lors de la réunion, à la Communauté de Communes, la veille il a été précisé que toutes les instances ont été alertées. Monsieur GAERTNER estime que si Neuvic s'organise pour accepter les enfants nous soutenons la fermeture du RPI Palisse- Lamazière-basse. Monsieur ALANORE répond que si nous ne nous organisons pas, ces enfants risquent d'être inscrits sur Ussel, même si cela ne veut pas dire que nous cautionnons.
- Monsieur le maire précise que des nouveaux commerces vont ouvrir : la pizzeria le Pinocchio est reprise et devrait ré-ouvrir rapidement après travaux, le Freddy 's bar est repris et devrait ré-ouvrir également après travaux, rue du commerce le local du SSIAD qui devrait être vacant début septembre est repris par un géomètre, le local de l'ancienne galerie apollon devrait être repris par un relieur cuir et pour le café de la gare il semble que plusieurs idées soient au niveau de projet.
- Monsieur GAERTNER demande sur quoi a débouché la réunion des commerçants et pourquoi son groupe politique n'a pas été convié. Monsieur le maire répond que la position des commerçants est partagée mais la position des commerçants liés à l'activité restauration est unanimement contre. Par contre, Monsieur le maire rappelle que le groupe politique d'opposition a choisi de quitter la séance du conseil municipal avant les nomination des commissions, ce qui a eu pour conséquence que les élus de l'opposition ne font partie d'aucune commission hormis celle liée au social, urbanisme et logement. Par conséquent, ils ne sont pas conviés aux réunions de commissions. Mais dès qu'ils en feront la demande, nous sommes prêts à modifier les commissions pour que vous puissiez être représenté.
- Monsieur GAERTNER demande ce qu'il en est de la reconduction du contrat de Mme CONDAMINAT Céline en contrat de remplacement de Mme FOURCHE-BERAUD à la mairie. En effet certaines rumeurs précisent que son contrat ne serait pas reconduit. Monsieur le maire répond que son contrat arrive à terme fin Juin, comme le congé de fin de maladie de Mme FOURCHE-BERAUD. Nous vérifions auprès du centre de gestion la possibilité de poursuivre par contrat le remplacement avec ce même agent, qui assure très bien les tâches confiées surtout à présent qu'elle est formée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Laure MIRANDE

Jean STOHR